

DEPARTEMENT DU VAR
COMMUNE D'ARTIGNOSC SUR VERDON

REPUBLIQUE FRANCAISE

DECISION DU MAIRE
N° 2023-06-021

**OBJET : CONTRAT DE MAINTENANCE DU SYSTEME INFORMATIQUE
AVEC LA SOCIETE FRANCK EYRIEY**

Le Maire de la commune d'ARTIGNOSC - SUR - VERDON,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 ;

Vu, la délibération du conseil municipal N° 2020-12-052, du 04 décembre 2020, portant délégations consenties à Monsieur Serge CONSTANS, Maire d'ARTIGNOSC-SUR-VERDON, par le conseil municipal, dans un souci de favoriser une bonne administration communale ;

Vu, la proposition commerciale N°PR2305-0164 de contrat de maintenance du parc informatique de la société Franck EYRIEY ;

DECIDE

Article 1 : de signer le contrat de maintenance du système informatique de la mairie d'Artignosc et de l'École Primaire avec la société Franck EYRIEY - Hameau La Madrague - Avenue Abbé DOL - 83270 SAINT CYR SUR MER ;

Article 2 : Cette prestation s'élève à un montant annuel total TTC de 1 200 € ;

Article 3 : Ce contrat de services est conclu pour une durée d'un an renouvelable trois fois à compter de sa signature ;

Article 4 : Madame la secrétaire de mairie est chargée de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée :

- à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de BRIGNOLES ;
- à Monsieur le comptable de la collectivité ;
- à la société Franck EYRIEY ;

Fait à ARTIGNOSC sur VERDON, le 16 juin 2023

Le Maire, Serge CONSTANS



Accusé de réception

ID : 083-218300051-20230616-DM202306021-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le Sous Préfet :

Notification par courrier recommandé :

Publication sur le site internet le :

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente décision et rappelle que conformément aux termes de l'article R.421-1 du code de justice administrative, elle peut être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat, devant le tribunal administratif de TOULON, par voie postale au 5 rue Racine - CS40510 - 83041 TOULON Cedex 9, ou par voie dématérialisée sur l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.